



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-14 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Adoption du renouvellement du label PAH

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU l'attribution en 2014 pour une durée de 10 ans du Label Pays d'art et d'histoire du Parc ;

VU la délibération du Comité syndical de novembre 2023 approuvant le principe du renouvellement et la proposition de méthodologie d'action ;

CONSIDERANT que depuis ce vote, un important travail a été mené pour mettre en œuvre ce renouvellement ;

CONSIDERANT que ce renouvellement s'appuie sur un dossier dont la composition est fixée par le Ministère de la Culture ainsi que la Direction Régionale des Affaires culturelles qui comprend une première partie de bilan, des dix années d'action du Pays d'art et d'histoire de 2014 à 2024, et une seconde partie de projet à dix ans, 2026-2036 ;

CONSIDERANT qu'une première partie est dédiée au bilan des actions du Parc-Pays d'art et d'histoire en termes de qualité architecturale, urbaine et paysagère, correspondant principalement aux missions du pôle Aménagement ;

CONSIDERANT qu'une seconde partie du bilan est consacrée à la politique des publics menée dans le cadre du Pays d'art et d'histoire ;

CONSIDERANT que le projet Pays d'art et d'histoire s'appuie sur le projet de Charte Horizon 2040, où la politique des publics du PAH est ciblée comme prioritaire par la mesure 3.4 (Défi 1). Il propose de revoir les axes thématiques de la convention de 2014, avec les axes suivants :

- Axe 1 : Des patrimoines pluriels,
- Axe 2 : Des patrimoines au cœur du quotidien, hier, aujourd'hui et demain,
- Axe 3 : Un territoire vivant et ouvert.

CONSIDERANT

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte le renouvellement du label PAH,

PREND ACTE des grands axes du projet qui sont résumés comme suit :

- **Valorisation des patrimoines et promotion de la qualité architecturale, urbaine et paysagère** : cette partie rappelle les ambitions du projet de Charte Horizon 2040 pour la préservation de la qualité architecturale et paysagère du territoire, et propose des actions pour y sensibiliser, avec en particulier des actions de médiation auprès du grand public autour des thématiques de l'éco-rénovation et de l'urbanisme durable, ainsi que la production de supports dédiés à l'attention des communes.
- **Diffuser la connaissance et promouvoir les patrimoines auprès de publics variés** : les publics ciblés par le Pays d'art et d'histoire sont les habitants, les scolaires et le jeune public et enfin les touristes et les excursionnistes. Des offres spécifiques seront proposées pour chacun de ces publics (actions participatives, projets scolaires, offre de tourisme culturel).
- **Développer de nouveaux outils de valorisation et de médiation** : il s'agira de continuer de proposer des actions de valorisation et de médiation, aussi bien des supports écrits, numériques, que des médiations physiques, sur tous les patrimoines du Vexin français.

- **Mettre en œuvre le CIAP du Vexin français et en faire un outil phare de la diffusion et de la sensibilisation** : il s'agira de mettre en place une nouvelle scénographie dans les salles du territoire du musée du Vexin français et de créer une exposition itinérante sur le patrimoine du Vexin français, qui pourra être accueillie et animée dans les communes, en partenariat avec le Parc.
- **Mettre en œuvre une politique partenariale appuyée sur un large réseau** : le Pays d'art et d'histoire s'appuiera sur ses partenaires, et sera notamment attentif à travailler en lien étroit avec les communes pour co-construire des projets avec elles. Il proposera des dispositifs faciles d'accès pour mettre en œuvre des actions partenariales.

PREND ACTE que le dossier de renouvellement est consultable dans son entièreté en ligne,

PREND ACTE que les remarques et retours du Comité seront portés au dossier, et que les modifications éventuelles seront validées par le Bureau,

DIT que la version finale sera transmise à l'ensemble des élus du Parc, avant envoi à la Direction Régionale des Affaires Culturelles en octobre pour passage à la Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture (CRPA), fin novembre ou début décembre 2025,

AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-15 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget principal

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 94-515 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU le passage au Compte Financier Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2025 pour les résultats 2024 ;

CONSIDERANT le projet de CFU de l'année 2024 ci-annexé ;

CONSIDERANT que Monsieur LEFEVRE, Receveur municipal à Magny en Vexin, a assuré une gestion régulière des finances du budget principal du Syndicat mixte en 2024 et que ses comptes sont en parfaite concordance avec ceux du Parc ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, et en l'absence du Président,

DONNE acte à Monsieur le Président de la présentation faite du CFU du budget principal de l'exercice 2024, suivant les chiffres ci-après récapitulés et selon le rapport de présentation ci-annexé :

Résultat du compte administratif :

	Fonctionnement			Investissement		
	Dépenses	Recettes	Exc/Déf	Dépenses	Recettes	Exc/Déf
Total	4 088 657,93	4 461 195,73	372 537,80	2 189 772,25	2 153 011,69	-36 760,56
1 PA	404 263,77	587 500,37	183 236,60	1 093 433,34	1 090 673,24	-2 760,10
2 FS	2 364 939,11	2 438 024,07	73 084,96	0,00	0,00	0,00
3 PS	4 572,13	0,00	-4 572,13	0,00	0,00	0,00
4 Amortt/ordre	1 057 518,53	1 042 318,53	-15 200,00	1 042 318,53	1 054 518,53	12 200,00
5 HCP	257 364,39	393 352,76	135 988,37	54 020,38	7 819,92	-46 200,46

Les restes à réaliser :

Restes à réaliser Fonctionnement			Restes à réaliser Investissement		
Recettes	Dépenses	Excédent	Recettes	Dépenses	Excédent
818 763,95 €	812 943,53 €	5 820,42 €	3 012 988,30 €	3 007 227,37 €	5 760,93 €

Synthèse générale :

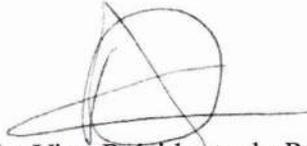
	Fonctionnement	Investissement	Total
Résultat exercice 2024	372 537,80	-36 760,56	335 777,24
Excédents antérieurs reportés	1 854 589,81	249 360,71	2 103 950,52
Solde d'exécution à reporter	2 227 127,61	212 600,15	2 439 727,76
Excédent ou déficit sur reports	5 820,42	5 760,93	11 581,35
Résultats après intégration des reports	2 232 948,03	218 361,08	2 451 309,11

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser pour les montants indiqués ci-dessus ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du CFU du budget principal de l'exercice 2024 tels que résumés ci-dessus ;

DIT que les résultats définitifs du CFU 2024 du budget principal seront, avec les reports, repris au budget supplémentaire principal 2025.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.
 Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025


 La Vice-Présidente du Parc,
 Cécile DUMOULIN





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-16 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Adoption du Budget principal supplémentaire 2025 comprenant, résultant du Compte Financier Unique (CFU) 2024 approuvé :

- **l'affectation du résultat cumulé (exercice 2024 et exercices antérieurs) ;**
- **l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;**
- **l'inscription de dépenses nouvelles**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la Charte du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT l'adoption du CFU 2024 ;

CONSIDERANT les dépenses nouvelles qui peuvent intervenir en cours d'année ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2025, ci-annexé ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, A l'unanimité, par chapitre,

ADOpte le budget supplémentaire principal 2025 comprenant :

- l'affectation du résultat cumulé (exercice 2024 et exercices antérieurs) ;
- l'intégration des reports antérieurs (dépenses/recettes) ;
- l'inscription de dépenses nouvelles selon le détail du tableau ci-dessous ;

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2024 et antérieurs – solde exécution reporté - 002	2 227 127,61 €
Reports	812 943,53 €	Reports	818 763,95 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
6248/FS- honoraires divers	2 154 516,03 €	74718/HCP- DRIEAT (étude extension site Natura 2000)	20 000,00 €
6414/FS - rémunération	30 000,00 €	74718/HCP-DRAC (animation PAH 2025)	10 000,00 €
64131/HCP/CEE-transfert rémunération conseillère France rénov vers FS (oct à nov)	13 432,00 €		
615228/FS - bâtiment	35 000,00 €		
6236/HCP – animation PAH 2025	10 000,00 €		
617/HCP – étude (extension site Natura 2000)	20 000,00 €		
TOTAL	3 075 891,56 €		3 075 891,56 €
Section investissement			
Dépenses		Recettes	
		Excédent sur exercices 2024 et antérieurs – solde exécution reporté - 001	212 600,15 €
Reports	3 007 227,37 €	Reports	3 012 988,30 €
Propositions nouvelles :		Propositions nouvelles :	
21735/PA – installation générale/agencement	218 361,08 €	Néant	
TOTAL	3 225 588,45 €		3 225 588,45 €

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme au registre des délibérations.
 Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
 Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-17 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Adoption du Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget annexe « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine »

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU la loi n° 94-515 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU le passage à la nomenclature comptable M57 au 1^{er} janvier 2024 ;

VU le passage au Compte Financier Unique (CFU) au 1^{er} janvier 2025 pour les résultats 2024 ;

CONSIDERANT le projet de CFU de l'année 2024 ci-annexé ;

CONSIDERANT que Monsieur LEFEVRE, Receveur municipal à Magny en Vexin, a assuré une gestion régulière des finances du budget principal du Syndicat mixte en 2023 et que ses comptes sont en parfaite concordance avec ceux du Parc ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2025 ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité, et en l'absence du Président,

DONNE acte à Monsieur le Président sur la présentation faite du CFU « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » de l'exercice 2024, laquelle peut se résumer comme les tableaux ci-dessous l'indiquent :

	Section investissement	Section fonctionnement	Total des sections
Recettes	37,40 €	167 754,60 €	167 792,00 €
Dépenses	0 €	159 204,85 €	159 204,85 €
Résultat : excédent/déficit	37,40 €	8 549,75 €	8 587,15 €

(€)	Fonctionnement	Investissement	Total
Excédent/déficit sur réalisation 2024	8 549,75	37,40	8 587,15
Excédents antérieurs reportés	252 066,54	77 574,35	329 640,89
Solde d'exécution à reporter	260 616,29	77 611,75	338 228,04
Excédent ou déficit sur reports	0	0	0
Résultats après intégration des reports	260 616,29	77 611,75	338 228,04

DIT qu'il n'y a aucun reste à réaliser sur le budget annexe RNN en 2024 ;

VOTE ET ARRETE les résultats définitifs du CFU de l'exercice 2024 du budget annexe tels que résumés ci-dessus et conformément au rapport de présentation ci-annexé ;

DIT que les résultats définitifs du CFU de l'exercice 2024 du budget annexe seront repris au budget supplémentaire 2025, le cas échéant,

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2024


La Vice-Présidente du Parc,
Cécile DUMOULIN





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-18 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Adoption du Budget annexe supplémentaire 2025 « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » résultant du CFU 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération approuvant la création du budget annexe « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » ;

VU l'adoption du CFU 2024 du budget annexe « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine » ;

CONSIDERANT le rapport de présentation adressé à l'ensemble des membres du Comité syndical le 6 juin 2025, ci-annexé ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADOpte, par chapitre, le budget supplémentaire annexe 2025 « Réserve naturelle nationale des Coteaux de Seine », arrêtés comme suit :

Reprise du résultat :

	Section Investissement	Section fonctionnement
Résultats de l'exercice 2024	37,40 €	8 549,75 €
Résultats sur exercices antérieurs à 2024	77 574,35 €	252 066,54 €
Affectation des résultats cumulés	77 611,75 €	260 616,29 €

Intégration des reports : Néant

Budget supplémentaire 2025 :

Section fonctionnement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Proposition nouvelle :		Excédent sur exercices 2024 et antérieurs	
011/61521 – entretien terrain	286 543,00	002 – Solde d'exécution reporté	260 616,29
012/ 64118 – salaires et charges	10 616,29	7472 – Région - subvention except.	36 543,00 €
TOTAL	297 159,29		297 159,29
Section investissement			
Dépenses (€)		Recettes (€)	
Reports	0	Excédent sur exercices 2024 et antérieurs	
		001 – Solde d'exécution reporté	77 611,75
Proposition nouvelle :			
21752 - installation-voirie	67 611,75		
21838 – matériel de bureau	10 000,00		
TOTAL	77 611,75		77 611,75

AUTORISE le Président à émettre tous titres de recettes et mandats de paiement y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère
exécutoire de la présente délibération, transmise au
Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-19 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Admission en non-valeur 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT qu'un titre de recette (n° 16) a été émis le 1^{er} octobre 2008 pour une formation Cap Tourisme, pour un montant de 60 € au restaurant « les terrasses de Labbeville »,

CONSIDERANT qu'à la fermeture du budget Cap Tourisme, ce titre a été basculé sur le budget principal du Parc,

CONSIDERANT qu'il est aujourd'hui impossible de récupérer ce règlement suite à la liquidation du restaurant il y a plusieurs années,

CONSIDERANT la demande Monsieur le LEFEVRE comptable du Parc en date du 11 juin 2025 de passer cette recette en valeur (ci-annexé) ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

ADMET en non-valeur le titre de 2008 de 67,50 € au restaurant « les terrasses de Labbeville » poursuites incluses,

DIT que des crédits ont été prévus au budget prévisionnel 2025 sur l'imputation 6541,

AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY



EDITION HELIOS

Présentation en non valeurs
 arrêtée à la date du 11/06/2025
 095016 SGC MAGNY-EN-VEXIN
 22700 - SMAG PARC NATUREL REGION. VEXIN

Exercice 2025
 Numéro de la liste 7682660633
 Type de liste : Non valeur
 1 pièces présentes pour un total de 67,5

Catégories et natures juridiques de débiteurs	Personne morale de droit privé - Société	1 Pièces pour	67,5
Catégories de produits	300 divers	1 Pièces pour	67,5
Motifs de présentation	Poursuite sans effet	1 Pièces pour	67,5
Tranches de montant	Inférieur strictement à 100 Supérieur ou égal à 100 et inférieur strictement à 1000 Supérieur ou égal à 1000 et inférieur strictement à 5000 Supérieur ou égal à 5000	1 Pièces pour 0 Pièces pour 0 Pièces pour 0 Pièces pour	67,5 0 0 0
Exercice de P.E.C	2024	1 Pièces pour	67,5
Nature Juridique	Exercice pièce	Référence de la pièce N° ordre	Impputation budgétaire (Nom du redevable)
Société		2024 T-7497000000016	1 75888-- LES TERRASSES DE LABB
			Objet pièce 300-divers
			Montant PEC 67,5
			restant à recouvrer 67,5 Poursuite sans effet
			Motif de la présentation 67,5
			TOTAL 67,5



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction générale des Finances publiques
SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE MAGNY EN VEXIN
13 RUE DE BEAUVAIS
95420 MAGNY EN VEXIN
Téléphone : 01 34 67 34 85
Mél. : sgc.magny-en-vexin@dgfip.finances.gouv.fr

POUR NOUS JOINDRE :

Réception : T -

Affaire suivie par : Vincent LEFEVRE
Téléphone : 01 34 67 34 85
Télécopie :
Réf. :

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 30/06/2025

Publié le

751-SD

ID : 095-259502466-20250624-CS25_19-DE



FINANCES PUBLIQUES

SERVICE DE GESTION COMPTABLE
DE MAGNY EN VEXIN
13 RUE DE BEAUVAIS
95420 MAGNY EN VEXIN

PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN
2 RUE ACHIM D'ABOS
95450 THEMERICOURT

MAGNY EN VEXIN, le 11/06/2025

Objet : Etat des présentations et admission en non valeur

Monsieur le Président,

Le comptable public soussigné expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état ci-après en raison des motifs énoncés

Il demande en conséquence, l'admission en non-valeur de ces pièces pour le montant total de :

BUDGET PNR N° de liste : 7682660633 pour 67,50 € (cf. liste en PJ).

Je me tiens à votre disposition pour tout renseignement complémentaire et vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Comptable
Vincent LEFEVRE

Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques

Vincent Lefevre



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-20 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Modification de poste et création d'un poste à temps complet d'assistant(e) de direction

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELY, Serge BILLOUB, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madeleine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la délibération n° 17-35 du 13 novembre 2017 créant le poste à temps non-complet pour l'accueil du musée et fixant un tarif horaire ;

VU la délibération 21-19 du Comité syndical en date du 28 juin 2021, relative à la création d'un poste d'assistante de direction à temps non complet (24h/semaine) en qualité d'Adjoint administratif ou de Rédacteur, emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire (contractuel) ;

VU la délibération 22-15 du Comité syndical en date du 28 novembre 2022, relative à la modification du poste d'assistante de direction à temps non complet pour un temps à 31,5h/semaine (soit 90%) ;

VU la délibération 24-35 du Comité syndical en date du 2 novembre 2024, relative à la modification du poste d'assistante de direction à temps non complet pour un temps complet ;

VU l'article L313-1 du Code général de la fonction publique et l'article 3-I du décret 2012-924 du 30 juillet 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux ;

CONSIDERANT que les textes indiquent que lorsque la modification du nombre d'heures hebdomadaires d'un emploi est supérieure à 10% ou le passage à temps complet, cela est assimilé à la création d'un nouvel emploi ;

CONSIDERANT l'accroissement de la charge de travail et de l'évolution des missions et afin de répartir sur une base claire ;

CONSIDERANT la nécessité de tenir compte de l'inflation ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

Poste d'agent d'accueil au Musée les week-end et jours fériés :

FIXE à 14 € brut de l'heure la rémunération de l'agent d'accueil à temps non complet du musée du Vexin ;

DELEGUE au Président la revalorisation du taux horaire en fonction de l'inflation,

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année aux budgets, aux chapitres et articles prévus à cet effet,

Poste d'assistant(e) de direction à temps complet :

CREE un poste à temps complet d'assistant(e) de direction en qualité de rédacteur :

Assistant(e) de Direction			
Cadre d'emploi	Catégorie	Indice Brut minimum	Indice Brut maximum
Rédacteur	B	401	478
Emploi de la fonction publique ou d'agent non titulaire (contractuel)			

DIT que cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire ou par un agent non titulaire (contractuel),

DIT que ce poste rattaché à la direction, est chargé des fonctions suivantes : assistant de direction auprès du directeur et des élus (en premier lieu auprès du Président du Parc), mais également dans ce cadre être chargé de fonctions de gestion administrative ainsi que de contribuer à l'élaboration et à la réalisation des actions de communication et d'animation de la collectivité,

PREND ACTE qu'il sera procédé à l'issue de cette création, à une déclaration de vacance d'emploi auprès de la Bourse de l'emploi du CIG ainsi que la publicité de l'offre sur le site emploi-territorial.fr en respectant un délai raisonnable,

AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents et à mettre à jour le tableau des effectifs qui sera adopté lors du budget primitif 2026.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-21 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Délégation au Bureau du Parc pour la validation des dernières modifications du Projet de Charte du Parc

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que dans le cadre de la révision de la Charte du Parc, les services de l'État doivent rendre leur avis pour le 30 juin 2025, sur le projet 2026-2041 ;

CONSIDERANT que celui-ci pourra être modifié suivant les remarques transmises ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DELEGUE au Bureau syndical, à titre exceptionnel, l'intégration des modifications mineures afin d'envoyer la Charte 2026-2041 modifiée (incluant le plan du Parc et ses annexes) à la Région Ile-de-France qui procédera au lancement de la consultation des Collectivités pour l'approbation de la Charte,

PREND ACTE que cette délégation permettra de valider la Charte le 7 juillet 2025 (*date à confirmer*) pour une consultation des Collectivités dès septembre 2025,

AUTORISE le Président à signer tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-22 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Convention de délégation de gestion de parcelles communales à Haute Isle

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

VU la Directive 92/43 du 21 Mai 1992, les pelouses calcicoles, qui vise plusieurs parcelles communales de Haute-Isle situées sur le périmètre de la Réserve Naturelle Nationale (RNN) des coteaux de la Seine, et qui abritent des habitats d'intérêt communautaire ;

CONSIDERANT que la Commune de Haute Isle ne dispose pas des capacités techniques et logistiques suffisantes pour mener à bien des travaux de restauration écologique sur les parcelles de la réserve naturelle,

CONSIDERANT que la Commune a déjà auparavant délégué au Parc la gestion écologique d'un ensemble de parcelles, et qu'elle souhaite renouveler l'opération pour d'autres parcelles bénéficiaires d'un contrat Natura 2000,

CONSIDERANT que, pour mener à bien ce contrat, la commune souhaite transférer au Parc, ses droits réels et personnels attachés à l'unité foncière concernée, conférant au Parc la pleine jouissance des parcelles communales citées dans la convention ;

CONSIDERANT que le Parc sollicitera les divers financeurs (réponse appels à projets...), sera le signataire des contrats Natura 2000, et réalisera les travaux de gestion écologique en tant que gestionnaire délégué par la commune ;

CONSIDERANT que cette opération est financée à 100% par des fonds de l'Etat, du Feader, et complétés éventuellement par d'autres financeurs ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

VALIDE la convention de délégation de gestion de parcelles communales à Haute Isle,

VALIDE le principe de solliciter des fonds pour ce projet auprès de divers financeurs

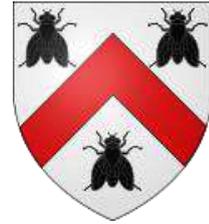
AUTORISE le Président à **signer le contrat Natura 2000 et porter la pleine gestion des parcelles déléguée** par la commune de Haute Isle afin de réaliser les travaux nécessaires à la restauration des habitats naturels, **sous réserve du financement à 100% de ces travaux**,

AUTORISE le Président à **finaliser et signer la convention** correspondante avec la Commune ainsi que tous documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





Mairie de Haute-Isle

CONVENTION DE DELEGATION DE GESTION DE PARCELLES COMMUNALES A HAUTE ISLE

Convention n°2025-

ENTRE

La commune de Haute-Isle (95780), représentée par son Maire, Monsieur Alain ERRARD,
ci-après dénommée la "Commune",

Et

Le Syndicat Mixte de Gestion et d'aménagement du Parc naturel régional du Vexin français, représenté par son Président, Monsieur Benjamin DEMAILLY,
ci-après dénommé le "Parc",

Vu le code général des Collectivités territoriales,

Vu la Convention du 22/02/2010 entre le Parc et l'Etat, fixant les modalités de gestion de la réserve naturelle nationale des coteaux de la Seine,

Vu le compte-rendu du vote électronique du Comité de pilotage restreint du 22/10/2016 nommant le Parc structure animatrice du site Natura 2000 FR1100797 « Coteaux et boucles de la Seine »,

Vu la délibération n°2025/ du de la commune de Haute-Isle déléguant au Parc la pleine gestion des parcelles citées,

Vu la délibération n°18-46 du Comité syndical du Parc du 12 Novembre 2018,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

ARTICLE 1 - OBJET

Les parcelles communales de Haute-Isle suivantes, (section A n°174 lieu-dit « Les Groussets » ; section A n°222 lieu-dit « Les Bocs » ; section A n°236 lieu-dit « Les Roulières » ; section A n°468, 471, 473 lieu-dit « les Foutures » ; section B n°108, 333, 335 lieu-dit « Le Cul du Chat » ; section B n°354 lieu-dit « Le Colombier » ; section A n°734, 654 lieu-dit « Les Bons Vale » ; section A n°941 lieu-dit « Les Contrôleuses » ; section A n°1437-1438 lieu-dit « Les Vignes au grand » ; section A n°1217 lieu-dit « Les Terres de la Ville » ; section B n°269, 297 lieu-dit « Les Plantes » ; section B n°244 lieu-dit « Les Grandes Etrennes ») situées dans le périmètre de la réserve naturelle nationale (RNN) des coteaux de la Seine et du site Natura 2000 des coteaux et boucles de la Seine, abritent des habitats d'intérêt communautaire visés par la Directive Habitat faune-Flore, les pelouses calcicoles. Ces habitats font l'objet **d'un projet de restauration écologique**, financé par différents acteurs, notamment l'Union européenne et l'Etat via des contrats Natura 2000. Les parcelles de 7 pitons crayeux ainsi que trois autres parcelles ont déjà fait l'objet de travaux de restauration de pelouses. Les pelouses restaurées doivent maintenant faire l'objet d'une gestion des repousses de ligneux. Les trois autres pitons peuvent faire l'objet de travaux de restauration écologique des pelouses.

Ne disposant pas des capacités techniques et logistiques suffisantes pour mener à bien ce projet, **la Commune transfère au Parc** pour la durée des contrats Natura 2000 ses droits réels et personnels attachés à l'unité foncière précitée.

A cet effet, et dans sa délibération **n°2025/** en date du , le conseil municipal de la commune de Haute-Isle **confère au Parc la pleine jouissance des parcelles communales citées précédemment pour en assurer la gestion écologique**, ce qui implique la recherche de financements nécessaires auprès de différents acteurs (mécénat, appel à projet...), de signer des contrats Natura 2000, et de porter la maîtrise d'ouvrage pour réaliser les travaux nécessaires à la restauration des habitats naturels, **sous réserve du financement à 100% de ces travaux.**

Le Comité syndical du Parc, dans sa délibération n°**18-46** du, a délibéré sur le principe **d'assurer la gestion des parcelles communales**, ce qui implique de rechercher les financements nécessaires auprès de différents acteurs, signer des contrats Natura 2000 et de porter la maîtrise d'ouvrage, de réaliser les travaux nécessaires à la restauration des habitats naturels, **sous réserve du financement à 100% de ces travaux.**

La présente convention fixe d'une part, les conditions d'exécution du projet sur tout ou partie des parcelles citées précédemment, **et définit d'autre part**, les dispositions régissant les rapports entre le propriétaire et le gestionnaire délégué dans le cadre de l'exécution de l'opération.

ARTICLE 2- ENGAGEMENTS DE LA COMMUNE

La Commune s'engage à :

- Déléguer au Parc l'ensemble des prérogatives, droits et obligations, afférents à la gestion écologique des parcelles communales, la maîtrise d'ouvrage des travaux, études et autres prestations nécessaires à l'exécution du contrat de restauration de milieux naturels,
- S'assurer que le Parc prenne toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution des missions qui lui sont confiées dans le cadre de sa maîtrise d'ouvrage déléguée,
- Délivrer un quitus au Maître d'ouvrage délégué une fois la réception des travaux effectuée.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DU PARC

Le Parc s'engage à :

- Engager les contrats Natura 2000 et recherches de financements nécessaires à la réalisation du projet,
- Préparer les documents relatifs à la passation des marchés publics éventuels,
- Conduire toutes les éventuelles études opérationnelles,
- Associer la Commune aux études et à chacune des phases décisionnelles concernant les travaux, et la prévenir de toutes problématiques qui stopperaient l'avancement du projet,
- Coordonner, le cas échéant avec une assistance extérieure, le suivi technique, l'exécution des travaux et organiser des réunions de suivi de chantier avec les différents acteurs du projet, dont la Commune,
- Réceptionner les travaux conjointement avec la Commune.

ARTICLE 4 - INFORMATION DES CONTRACTANTS

Pendant toute la durée de la convention, le gestionnaire délégué communiquera à la commune tous documents concernant le projet, et toutes informations y afférents.

ARTICLE 5 - PROPRIETE DES DOCUMENTS

Les études, rapports et autres documents préparés par le gestionnaire délégué au cours de l'exécution de sa mission sont la propriété de ce dernier. La commune pourra conserver un exemplaire de ces rapports et documents et utiliser ces derniers dans le cadre de la gestion ultérieure des espaces concernés.

ARTICLE 6 - DELAI D'EXECUTION ET DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de la date de signature, et **cours sur la durée de chaque contrat Natura 2000** engagé pour les parcelles citées dans cette convention. Les engagements relatifs à la réalisation du projet doivent être menés **dans les délais fixés dans les contrats Natura 2000 pris sur ces parcelles**, soit cinq ans à partir de leur signature.

ARTICLE 7 - AVENANT

La présente convention peut être modifiée par voie d'avenant signé par le Parc et la Commune. Les avenants ultérieurs feront partie de la présente convention et seront soumis à l'ensemble des dispositions qui la régissent.

ARTICLE 8 - RESILIATION DE LA CONVENTION

La présente convention pourra être résilié de plein droit et sans aucune contestation possible dans le cas où le Parc ne recevrait pas les subventions suffisantes pour mener à bien le projet. En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant de la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'autre partie, sans préjudice de tous autres droits qu'elle pourrait faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

ARTICLE 9 - LITIGE

Les litiges qui viendraient à s'élever entre les parties, relatifs à l'interprétation, l'exécution, la validité ou la réalisation de la présente convention qui ne pourraient être résolus à l'amiable seront soumis au tribunal compétent.

Faite à Théméricourt, en deux originaux, le.....

Le Maire de la commune,

Le Président du Parc

Alain ERRARD

Benjamin DEMAILLY



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-23 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Adhésion du Parc à AgriPariSeine

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT l'opportunité du Parc d'adhérer à l'association AgriParisSeine, récemment créée dont l'objectif est de :

- Fédérer les collectivités et structures publiques et privées du bassin de la Seine pour y construire un système agricole et alimentaire durable,

- Garantir une alimentation saine et accessible aux habitants du bassin de la Seine grâce à la structuration des filières agricoles locales et durables,
- La restauration collective comme débouché prioritaire : 1er levier de structuration des filières avant d'accompagner les autres débouchés (restauration commerciale, magasins spécialisés, GMS, etc.).

CONSIDERANT que la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise (CACP) souhaite adhérer à AgriParisSeine et sollicite le Parc pour une adhésion commune, en tant que porteurs du PAT Cergy-Pontoise Vexin français ;

CONSIDERANT que l'adhésion (1 500 €/an pour le Parc) nous donnerait accès à 300 000 € d'études en cours, à des projets pouvant mobiliser jusqu'à 10 M€ de financements d'ici 2030, et à une ingénierie mutualisée pour renforcer la mise en œuvre du Projet Alimentaire Territorial ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

DEMANDE le report de l'adhésion du Parc à AgriPariSeine au Comité syndical de novembre 2025 suite à l'avis de la commission Agriculture.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY





DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-24 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Convention cadre de partenariat avec La Fabrik – Collectif Usine et Cie

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madeline ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que Usine & Cie est un collectif d'artistes pluridisciplinaires (théâtre, danse, clown, musique, arts visuels) qui a pour but d'impulser un nouvel élan au Théâtre La Fabrik² (anciennement Théâtre de l'Usine) et de créer un lieu de convergence artistique original ;

CONSIDERANT que le Parc souhaite favoriser l'émergence de projets culturels sur le Vexin français et le développement de l'expression culturelle et artistique des habitants en menant des actions de partenariat permettant la mise en réseau des acteurs et la valorisation de leurs projets sur le territoire ;

CONSIDERANT que pour l'année scolaire 2025-2026, le Parc sera ainsi partenaire de la résidence artistique en milieu scolaire, soutenue par la DRAC Ile-de-France, menée par le collectif ;

CONSIDERANT qu'il prendra en charge une intervention dans chaque classe sur les thèmes définis conjointement ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAÏLLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,

14 voix contre ;

6 abstentions ;

7 voix pour,

REJETTE le principe d'une convention cadre avec La Fabrik – Collectif Usine et Cie.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAÏLLY



CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention n° 2025/28

Entre

Le Parc naturel régional du Vexin français, (Parc), représenté par son Président, Benjamin DEMAILLY, domicilié à la Maison du Parc - 95450 THEMERICOURT

Et

L'association Usine & Cie, représentée par sa Présidente, Catherine Lazaro, domiciliée La Fabrik' 33 chemin d'Andrésy - 95610 ERAGNY-SUR-OISE

PRÉAMBULE :

Usine & Cie dont la direction artistique est portée par un collectif d'artistes pluridisciplinaires (théâtre, danse, clown, musique, arts visuels).

Le projet a pour enjeu d'impulser un nouvel élan au Théâtre La Fabrik' (anciennement Théâtre de l'Usine) et de créer un lieu de convergence artistique original, fruit de la réflexion d'une équipe d'artistes actifs, motivés et riches d'une expérience de création, de diffusion et d'actions artistiques sur le territoire.

Bien plus qu'un simple lieu de représentations artistiques, ce lieu se positionne comme une petite unité de production, de fabrique, fonctionnant tel un écosystème dynamique. Il est un des rares espaces de création dans le Val d'Oise à offrir une plateforme idéale, permettant de mettre en œuvre toutes les étapes d'élaboration d'un spectacle : répétitions, création des décors et créations lumières, vidéos, son... jusqu'à la rencontre avec le public.

Usine & Cie souhaite ainsi être un espace de création ouvert aux jeunes talents, un lieu de dialogue entre les artistes et le public.

Le Parc naturel régional souhaite favoriser l'émergence de projets culturels sur le Vexin français et le développement de l'expression culturelle et artistique des habitants. Pour cela, il mène des actions de partenariat permettant la mise en réseau des acteurs et la valorisation de leurs projets sur le territoire.

Poursuivre le partenariat avec Usine & Cie et l'inscrire dans la durée est donc en totale adéquation avec les grands objectifs de la politique culturelle que le Parc s'est fixée, aussi bien en termes de diffusion culturelle que d'accès facilité à la culture et aux pratiques artistiques pour ses habitants.

La présente convention récapitule ainsi les engagements de chacun et les modalités du partenariat.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS D'USINE & CIE

Usine & Cie proposera des actions culturelles et artistiques en direction des jeunes public et des familles, comme des représentations hors les murs, ateliers de pratique artistique, projets. Usine & Cie et le Parc sont partenaires pour le projet de résidences territoriales auprès de la DRAC pour la saison 2025/2026 en direction de 8 classes de Magny-en-Vexin.

Les deux parties peuvent à tout moment être force de propositions et affirmer leur partenariat selon les besoins exprimés par le territoire.

Usine & Cie relaiera la communication réalisée par le Parc dans ses différents supports de communication (site internet, réseaux sociaux, News Letter, présentoirs au théâtre La Fabrik'...)

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Le Parc relaiera la communication réalisée par Usine & Cie dans ses différents supports de communication pour les événements ou actions ayant lieu sur le territoire du Parc (lettre des élus, newsletter, journal, site internet, Facebook...).

Le partenariat portera également sur les actions jeune public. Usine & Cie et le Parc se tiendront mutuellement informés des actions culturelles en direction des scolaires menées sur le territoire.

De nouveaux partenariats pourront être élaborés sur certaines actions spécifiques.

Ainsi, pour l'année scolaire 2025-2026, le Parc sera partenaire de la résidence artistique en milieu scolaire, soutenue par la DRAC Ile-de-France, menée par le collectif. Dans ce cadre, il prendra en charge une intervention dans chaque classe sur les thèmes définis conjointement. Il participera également financièrement à la restitution du projet, pour un montant maximum de 3000 €, sur la fiche Actions éducatives.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée de deux ans à compter de sa signature. Usine & Cie fournira annuellement au Parc un bilan de chaque saison artistique. Une réunion annuelle en fin de saison pour faire le bilan de la présente convention sera organisée entre le Parc et Usine & Cie.

La possibilité d'une prolongation d'un an de la convention sera envisagée ; celle-ci pourra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 : COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Pontoise seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait en trois exemplaires, à Théméricourt, le 5 mai 2025

Le Parc naturel régional du Vexin français

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Benjamin DEMAILLY

Usine & Cie

Mention manuscrite « lu et approuvé »

Catherine LAZARO



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-25 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Convention cadre de partenariat avec Ecrans VO

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT que cette opération cinéma en plein air a été un réel succès et était menée en étroite collaboration avec l'Association Ecrans Val d'Oise (Ecrans VO), organisme associé du Département depuis 2002 en relation avec la Direction de l'Action Culturelle et la Mission Image et Cinéma du département ;

CONSIDERANT que depuis 2024, Ecrans VO développe un circuit de cinéma itinérant « Ciné Vexin » en partenariat avec les acteurs de terrain, la Fédération des Foyers ruraux, la Communauté de communes Vexin Val de Seine, la Communauté de communes Vexin Centre et des communes partenaires ;

CONSIDERANT que « Ciné Vexin » propose des séances de cinéma “à valeur ajoutée”, en intérieur, d’octobre à mai de chaque année et en plein air de juin à septembre pour 2025 ;

CONSIDERANT que afin de poursuivre ce partenariat engagé depuis 2021 entre le Parc et Ecrans VO, il est proposé d’établir une convention de partenariat pour une durée de 1 an reconductible ;

CONSIDERANT qu’un courrier conjoint Parc/Ecrans VO sera donc adressé aux 2 communes repérées, qui se sont manifestées en début d’année 2025 pour accueillir une séance de cinéma en plein air sur la période estivale ;

CONSIDERANT qu’il est également à prévoir une séance à la Maison du Parc début septembre en lien avec la thématique des expositions temporaires du musée du Vexin français ;

CONSIDERANT que la collaboration du Parc avec Ecrans VO pourrait également intervenir dans le cadre de l’été culturel en ruralité en Val d’Oise et pour l’opération « CinéMo », cinéma itinérant, sur le territoire du Vexin ;

VU l’avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l’absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l’unanimité,

VALIDE le principe de cette convention cadre de partenariat avec Ecrans VO, pour une durée de 1 an reconductible,

AUTORISE le Président à finaliser et signer les documents y afférents.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l’Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY



CONVENTION DE PARTENARIAT

Convention n° 2025/29

Entre

Le Parc naturel régional du Vexin français, (Parc), représenté par son Président, Benjamin DEMAILLY, domicilié à la Maison du Parc - 95450 THEMERICOURT

et

L'Association Ecrans VO, représentée par son Président, Ludovic LEDRU, domiciliée 5 avenue de la palette - 95000 Pontoise

PRÉAMBULE :

L'opération cinéma en plein air initiée depuis 2021 par le Parc en partenariat avec le Conseil départemental du Val d'Oise a pris fin en 2024 pour des raisons budgétaires. Cette opération à succès était notamment menée en étroite collaboration avec l'Association Ecrans Val d'Oise (Ecrans VO), organisme associé du Département depuis 2002 en relation avec la Direction de l'Action Culturelle et la Mission Image et Cinéma du département.

Afin de poursuivre le partenariat engagé depuis 2021 entre le Parc et Ecrans VO, il est proposé d'établir une convention de partenariat pour une durée de 1 an reconductible. Cette convention n'aurait pas d'incidence financière pour le Parc qui aura à la fois un rôle d'expertise et de conseil d'ingénierie culturelle ainsi qu'un rôle de relai sur la communication de l'opération sur le territoire.

La présente convention récapitule ainsi les engagements de chacun et les modalités du partenariat.

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS D'ECRANS VO

L'Association Ecrans VO a notamment pour mission :

- L'organisation du Festival "Image par Image" chaque année en février/mars ;
- La mise en réseau des 24 salles de cinéma indépendantes ;
- L'organisation de formations professionnelles auprès des cinémas et communes du département ;
- Un rôle de conseil et d'expertise auprès des communes valdoisiennes ;
- La coordination des dispositifs scolaires d'éducation à l'image : « Maternelle au Cinéma », "Ecole et cinéma" et "Collège au cinéma", avec la mise en place des formations correspondantes pour les enseignants et les professionnels ;
- La mise en place d'un Ciné d'été hors les murs : séances en plein air, les mardis et les week-ends de juin à septembre sur tout le territoire valdoisien ;
- L'accompagnement de la Commission Culture et Patrimoine de la Communauté de Communes Vexin Val-de-Seine pour la mise en place d'un circuit de cinéma itinérant, à la suite des premières expérimentations menées dans le cadre de "l'Été culturel".

Circuit itinérant Ciné Vexin

Depuis 2024, Ecrans VO développe un circuit de cinéma itinérant « Ciné Vexin », qui met en place des actions de diffusion et de médiation de cinéma et d'éducation aux images, ayant un rayonnement sur le territoire des communautés de communes CCVVS et CCVC dans le domaine du cinéma, de l'éducation artistique et culturelle en lien avec les acteurs du territoire qui s'inscrivent pleinement dans les logiques d'aménagement culturel du territoire et de démocratisation culturelle.

Ciné Vexin a pour objectif de renforcer l'appropriation culturelle et cinématographique du territoire auprès des publics scolaires, familiaux, intergénérationnels, en s'appuyant sur la dynamique d'éducation aux images portée par Ecrans VO et son réseau des 26 cinémas publics et indépendants,

Ciné Vexin propose des séances de cinéma "à valeur ajoutée", en intérieur, d'octobre à mai de chaque année et en plein air de juin à septembre de chaque année.

Ecrans VO s'appuie sur ses compétences en ingénierie culturelle et son réseau de professionnels pour mettre en place le circuit itinérant Ciné Vexin en partenariat avec les acteurs de terrain : la Fédération des Foyers ruraux, la Communauté de communes Vexin Val de Seine, la Communauté de communes Vexin Centre et des communes partenaires et adhérentes de Ciné Vexin.

Les séances "à valeur ajoutée" proposeront des séances accompagnées d'échanges, convivialité, propositions artistiques transversales, etc.

Cinéma en plein air

Ecrans VO proposera également en 2025 quatre séances de cinéma en plein air sur les communes de Saint-Clair-sur-Epte, Saint-Gervais, Théméricourt et Vigny sur la période estivale. Ecrans VO proposera également en amont de la séance l'organisation d'un ou plusieurs ateliers d'initiation au cinéma d'animation, en privilégiant la proposition d'une séance les mardi soir afin de permettre une participation financière raisonnable aux communes.

CinéMo

La collaboration du Parc avec Ecrans VO pourrait également intervenir dans le cadre de l'été culturel en ruralité en Val d'Oise et pour l'opération « CinéMo » sur le territoire du Vexin.

Le « CinéMo » est un cinéma itinérant avec une programmation de longs métrages permanente proposée aux communes et aux structures d'accueil sous la forme d'un camion articulé (semi-remorque) pouvant se garer sur une place, un grand parking. Ecrans VO peut également abonder la programmation avec des court-métrages, parfois plus facile pour organiser plusieurs séances.

ARTICLE 2 : ENGAGEMENTS ET CONTRIBUTIONS DU PARC NATUREL REGIONAL DU VEXIN FRANÇAIS

Le Parc aura à la fois un rôle d'expertise, de conseil d'ingénierie culturelle et de mise en relations avec les communes auprès d'Ecrans VO.

Un courrier conjoint Parc/Ecrans VO sera d'ailleurs adressé aux communes de Saint-Gervais et Saint-Clair-sur-Epte pour les séances de cinéma en plein air.

Le Parc relaiera la communication réalisée par Ecrans VO dans ses différents supports de communication pour les événements ou actions ayant lieu sur le territoire du Parc (lettre des élus, newsletter, journal, site internet, Facebook...).

Le partenariat portera également sur les actions jeune public. Ecrans VO et le Parc se tiendront mutuellement informés des actions culturelles en direction des scolaires menées sur le territoire. De nouveaux partenariats pourront être élaborés sur certaines actions spécifiques.

La programmation de la séance de cinéma en plein air organisée à la Maison du Parc par Ecrans VO le vendredi 5 septembre au soir permettra la projection d'un film d'animation « Mon voisin Totoro » en lien avec l'exposition artistique du musée « Anima Mundi » d'Astrid de Geuser sur la thématique de l'arbre et la forêt. Cette séance serait également précédée pour le public d'un atelier d'initiation au cinéma « fond vert », prise en charge par Ecrans VO

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention est conclue pour une durée d'un an à compter de sa signature. Une réunion annuelle en fin de saison pour faire le bilan de la présente convention sera organisée entre le Parc et Ecrans VO.

La possibilité d'une prolongation d'un an de la convention sera envisagée; celle-ci pourra faire l'objet d'un avenant.

ARTICLE 4 : COMPETENCES JURIDIQUES

En cas de litige sur l'interprétation ou l'application du contrat, les parties conviennent de s'en remettre à l'appréciation du conseil des tribunaux de Pontoise seulement après avoir épuisé les recours habituels par les voies amiables (conciliation, arbitrage, etc...).

Fait en trois exemplaires, à Théméricourt, le 15 mai 2025

Le Parc naturel régional du Vexin français
mention manuscrite « lu et approuvé »

Benjamin DEMAILLY

Association Ecrans VO
mention manuscrite « lu et approuvé »

Ludovic LEDRU



DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

n° 25-26 / Séance du 23 juin 2025

Objet : Motion pour le maintien du service d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-trois juin à vingt heures s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, le Comité du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français dûment convoqué le dix-sept juin, sous la présidence de Benjamin DEMAILLY, Président du Parc (quorum non atteint le 16 juin 2025).

	Région/Départ	Communes/autres	Total
Nombre de membres en exercice	16	108	124
Nombre de membres présents	3	21	24
Nombre de membres ayant pouvoir	0	0	0
Nombre de voix exprimés (2 voix Région/Département)	6	21	27

Etaient présents :

Collège de la Région

Jean-François RENARD,

Collège des Départements

Sabrina ECARD, Anne FROMENTEIL,

Collège des Communes

Philippe CORTES, Nathalie DELAHAYE, Estelle DEVICQUE-FOURNIER, Sylvain DIGAIRE, Paul DUBRAY, Katalin ESCHER, Jérôme GUERIN, Cédric GUILLAUME, Michel HELLEBOID, Laurent HUGAULT, Alain ITHEN, Michel LE GUILLEVIC, Ghislaine JOURNEE, Lionel LESSAINT, Marc MICHEL, Corinne PINARD, Dominique PORTE, Michel RICHARD, Denis SARGERET, Christiane WALTER,

Collège des Communautés de Communes

Néant

Collège des Villes-portes

Néant

Etaient excusés ou absents :

Collège de la Région

Benjamin CHKROUN, Thibault HUMBERT, Benoît JIMENEZ, Carine PELEGRIN, Florence PORTELLI, Rachid TEMAL, Stéphanie VON EUW,

Collège des Départements

Nessrine MENHAOUARA ; Alexandre PUEYO, Morgan TOUBOUL, Thomas VATEL, Cécile DUMOULIN, Guy MULLER,

Collège des Communes

Jocelyne AUBE, Stéphane BALAN, Amélie BARACH, Martine BAUDIN, Florent BEAULIEU, Béatrice BELABBAS, Nicolas BELANGE, Isabelle BELLY, Serge BILLOUE, Alexandre BIENFAIT, Patrice BONNET, Jhony BOURGIN, Christophe BUATOIS, Laurent CAMUS, Céline CAPRON, Séverine CHAMPETIER, Michel CHIALVO, Cécile COLLEAU, Emmanuel COUESNON, Jean-Paul DABAS, Philippe DAYOT, Isabelle DECOUTURE, Laurent DE GAULLE, Nicolas DE MAISTRE, Christophe DEPONT, Emeric DE ROBIEN, Olivier DESLANDES, Laura DODEMAN, Jean-Pierre DORE, Marie-Christine DUBERNARD, Elizabeth DUFOUR, Nathalie FLAMENT, Olivier FOUQUEREAU, Christelle GEORGE, Marc GIROUD, Brigitte GUENERAT, Paul HEBRARD, Thierry HERBET, Dominique HERPIN POULENAT, Aurélie HERZ, Philippe HOUDAILLE, Olivier HUE, François HUET, Claire JARRAUD, Thierry LADREYT, Angélique LAGO, Norbert LALLOYER, Patrick LANOT, Sébastien LAVANCIER, Béatrice LEDESERT, Grégory LEOST, Dominique LOIZEAU, Jean LORINE, Arnaud MARCEL, Julie MARFAING, Geoffroy MARIE, Lionelle MASCHINO, Jean-Jules MORTEO, Romano MOSCETTI, Adeline NICAULT, Chrystelle NOBLIA, Claude NOEL, Jérôme OLIVIER, Martine PANTIC, Guy PARIS, Jérémy PENTHER, Patrick PREMEL, Annette RELIER, Marie-Madelaine ROTSAERT, Liliane ROVEZ, Alexandre VALGRES, Joëlle VALENCHON, Pierre VANDEPUTTE, Frédéric VERHAEGEN, Ali YOUNSI,

Collège des Communautés de Communes

Martine TELLIER, Jérôme LEPLAT, Bernard LE BON, Christine HAUETER, Capucine FAIVRE, Michel RAZAFIMBELO,

Collège des Villes-portes

Suzanne JAUNET, Monique LEFEBVRE, Céline AZZOPARDI, Alain FLORIN, Ergin MEMISOGLU,

LE COMITE SYNDICAL

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts et le règlement intérieur du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc naturel régional du Vexin français ;

CONSIDERANT l'annonce de la Direction de l'hôpital NOVO de fermeture du service des urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin au 1^{er} janvier 2026 ;

CONSIDERANT que le projet de charte « horizon 2040 » du Parc naturel régional du Vexin français prévoit dans la mesure 3-1 disposition 3, la nécessité « d'assurer un bon maillage territorial en termes de services aux personnes vulnérables, prioritairement pour la santé et les démarches du quotidien » ;

CONSIDERANT que le service des urgences de l'hôpital de Magny-en-Vexin est quotidiennement fréquenté par des patients en demande de soins, venus, non seulement des communes du territoire de la Communauté de communes Vexin Val de Seine mais également des départements limitrophes ;

CONSIDERANT que la présence d'un médecin urgentiste est nécessaire la nuit ;

CONSIDERANT qu'une telle décision aurait pour conséquences d'engorger le service des urgences de l'hôpital de Pontoise déjà saturé et de rallonger les distances pour les services du SMUR et des pompiers ;

CONSIDERANT que l'absence d'un service des urgences à l'hôpital de Magny-en-Vexin dérogerait à la règle de proximité d'un tel service qui doit être situé à moins de 30 minutes de tout patient ;

CONSIDERANT que la disparition de ce service mettrait en danger le service public hospitalier en milieu rural et ne respecterait pas l'égalité d'accès à des soins de qualité ;

VU l'avis favorable du Bureau en date du 16 juin 2025 ;

CONSIDERANT le report du Comité syndical prévu le 16 juin en raison de l'absence de quorum ;

Sur le rapport présenté par Benjamin DEMAILLY ;

APRES EN AVOIR DELIBERE,
Moins 1 abstention,

EMET le vœu d'abandon immédiat du projet de cessation des activités d'urgences de nuit de l'hôpital de Magny-en-Vexin et exige son maintien pour la pérennité du droit à l'accès aux soins et à la santé pour tous.

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.
Le Président du Syndicat Mixte certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au Représentant de l'Etat le : 24 juin 2025

Le Président du Parc,
Benjamin DEMAILLY

